



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère

Direction Enfance et Famille

Service Accueil du jeune enfant



**Recommandations de bonnes pratiques
remis à jour le 06/10/ 2020
à destination des assistants maternels**



Comme vous avez pu le suivre dans l'actualité, notre pays est actuellement fortement exposée au coronavirus.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de respecter scrupuleusement les gestes barrières recommandés.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des recommandations actualisées. Les informations contenues dans ce document vous apporteront les conseils nécessaires à votre pratique au quotidien

Nous insistons sur le fait que **le port du masque est vivement recommandé.**

L'équipe de la plateforme téléphonique au **02 98 76 66 90** reste à votre disposition pour toute question relative à la COVID 19.

Nous profitons de ce message pour vous remercier pour votre collaboration et votre mobilisation.



Données scientifiques sur la contagiosité

**Il est important de rappeler que le risque de contamination est plus important
entre adultes qu'entre jeunes enfants et adultes.**

« Contrairement aux situations observées avec de nombreux virus respiratoires, les enfants sont moins souvent porteurs du Sars-Cov-2 que l'adulte.

Les données disponibles sur la contagiosité des enfants entre eux et vers les adultes sont rassurantes, en particulier en ce qui concerne les jeunes enfants.

Sous réserve de l'application de mesures barrières, le retour en collectivité ne semble pas représenter un risque significatif pour des adultes contacts.

Le HCSP prend en considération que les enfants sont peu à risque de forme grave et peu actifs dans la transmission du SARS-coV-2. Le risque de transmission existe surtout d'adulte à adulte et d'adulte à enfant et rarement d'enfant à enfant ou d'enfant à adulte.

Source:

Publication du 9 septembre 2020, Haut Conseil de la Santé Publique



Doctrine sanitaire

La doctrine sanitaire en matière de lutte contre la pandémie Covid-19 repose sur la déclinaison de mesures barrières et l'application des règles d'hygiène et de prévention afin de protéger les professionnels et de limiter au maximum la transmission interindividuelle dans la population dans le cadre du dé-confinement.

Ainsi , que ce soit en MAM ou au domicile des assistants maternels, cette doctrine sanitaire repose sur **l'application rigoureuse de trois mesures principales** :

- + La distanciation sociale ou physique (distance d'au moins 1 mètre)
- + L'hygiène des mains scrupuleusement respectée soit par un lavage des mains à l'eau et au savon soit par une friction hydro-alcoolique en gel ou en solution
- + Le port d'un masque grand public, non sanitaire (en tissu avec homologation AFNOR / de catégorie 1)



Enfin, pour maîtriser complètement la transmission et la persistance environnementale du virus, cette doctrine est complétée par **une mesure environnementale** :

- + Un nettoyage régulier et rigoureux et /ou une désinfection des milieux et surfaces



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Hygiène des mains pour le professionnel

Hygiène des mains pour le professionnel :

Lavage des mains = mesure barrière LA PLUS IMPORTANTE ET OBLIGATOIRE

En MAM les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées

- 

1 Mouillez-vous les mains avec de l'eau
- 

2 Versez du savon dans le creux de votre main
- 

3 Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets
- 

4 Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts
- 

5 Nettoyez également les ongles
- 

6 Rincez-vous les mains sous l'eau
- 

7 Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique
- 

8 Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle

CONSEILS

Quand :

Le matin avant tout contact avec les enfants
Après tout contact avec un des parents
Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
Avant et après chaque change ou avant et après avoir accompagné un enfant aux WC, avant et après y être allé soi-même
Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
Avant chaque sieste

Port de gants

Le port de gant n'appartient pas aux mesures barrières
Ils sont une **fausse sécurité s'ils sont mal utilisés**, ils peuvent avoir un effet inverse contaminant



Ils peuvent servir ponctuellement pour un change ou un mouchage s'ils sont jetés en poubelle fermée immédiatement après usage

Ils sont surtout utiles lors de l'entretien des locaux

Il ne faut pas mettre de gel hydro-alcoolique (SHA) sur des gants



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Hygiène des mains pour l'enfant

CONSEILS

Hygiène des mains pour l'enfant :

Selon l'âge, lui laver les mains avec un gant individualisé ou lui faire laver les mains

Quand:

A son arrivée et avant son départ du domicile de l'assistant(e) maternel(le) ou de la MAM,
Avant et après le repas,
Après le change ou mise sur le pot,
S'il a toussé dans sa main ou essuyé son nez
S'il s'est frotté les yeux
Entre 2 activités



L'utilisation du gel hydro alcoolique est interdite pour les enfants
Le flacon doit être posé en un endroit non accessible aux enfants

A noter: Il est fortement déconseillé d'empêcher les petits de porter les mains à la bouche car ils sont en phase d'exploration orale nécessaire à leur développement.



CONSEILS

Port du masque :

Le port du masque grand public en tissu homologué de catégorie 1 (filtration à 90%) est **rendu obligatoire pour les assistants maternels exerçant en MAM.**

L'assistant maternel exerçant à domicile sans pathologie particulière portera le masque essentiellement en présence d'adultes (parents, visiteurs, autres assistants maternels, puéricultrice PMI...)

Il est également vivement recommandé de le porter

- lors du change ou d'un soin à l'enfant
- lors de la préparation des repas et lors du repas
- lors des rassemblements entre assistants maternels : sorties, ateliers dans le cadre des activités RAM ou en association



En MAM:

Il est obligatoire tout au long de la journée

→ Dérogation possible au port du masque:

Lors de contacts avec des enfants stressés et angoissés ou présentant des troubles du comportement, des difficultés relationnelles ou un handicap



Le port du masque de protection est recommandé pour toutes les autres personnes de plus de 11 ans présentes dans les pièces d'accueil ou de garde des enfants.

le masque doit être enlevé par les élastiques, il ne doit pas être posé n'importe où, ni dans la poche. Il ne faut pas le manipuler . Si tel est le cas, le masque doit être changé.

Interdiction formelle de faire porter un masque à un enfant de moins de 6 ans : risques respiratoires et d'étouffement.



Accueil des parents et des enfants

CONSEILS

Arrivées et départs échelonnés pour limiter les regroupements :

Prévoir des solutions hydro-alcooliques à disposition des assistants maternels et des parents à l'entrée de la MAM ou du domicile



Le parent et le professionnel portent un masque



**Un seul parent doit accompagner son enfant au domicile de l'assistant maternel ou à la MAM.
Les frères et sœurs restent à l'extérieur si possible.**

Pour la protection de tous, accueillir l'enfant et son parent à l'entrée du domicile ou de la MAM

Appliquer les gestes barrières et adapter la salutation distancée : pas de poignée de mains, ni de bise. Ne pas embrasser l'enfant et lui expliquer de manière simple et sécurisante pourquoi.

Se tenir à distance du parent (1 mètre)

La poussette reste à l'extérieur





Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Accueil des parents et des enfants

CONSEILS



Informier préalablement les parents des nouvelles conditions d'accueil. Dans les MAM afficher les recommandations des gestes barrières à l'entrée.

+ S'assurer auprès du parents que l'enfant n'a pas de signes évocateurs du covid lors de l'accueil.

Ne pas autoriser les jouets de la maison, sauf le doudou, essentiel à la sécurité affective de l'enfant . Celui-ci pourra être lavé régulièrement.

Privilégier un **temps court de transmission orale**. Un RDV téléphonique peut être programmé si un échange plus long est nécessaire.

Privilégier le **rangement des sacs de chaque enfant à distance de l'espace principal d'accueil** (ex : garage)
Prévoir un kit de matériel propre à chaque enfant pour la semaine ou pour une quinzaine (paquet de couches, tenues de rechange, chapeaux, crème solaire, produits hygiène et alimentaires)

Demander aux parents d'apporter le repas dans une boîte hermétique facilement nettoyable et identifiée au nom de l'enfant



CONSEILS

Pas de recommandations gouvernementales disponibles à ce jour

La MAM ou l'assistant maternel peut fournir le repas : cela devra être négocié avec le parent mais non imposé

Préparation :

Porter un masque pour la confection du repas.

Laver à l'eau du robinet les fruits et légumes avant de les éplucher.

Jeter les emballages avant le rangement (ex : cartons ,yaourt).

Conseiller aux parents de nettoyer quotidiennement le sac isotherme de transport (eau + liquide vaisselle et rinçage).

Après lavage des mains:

-  laver l'extérieur des contenants apportés par les parents (pot, boîtes, biberons), avant de les ranger dans le réfrigérateur.
-  Nettoyer intégralement le réfrigérateur une fois par semaine et la poignée tous les jours. Il est possible d'avoir un bac nominatif par enfant au sein du réfrigérateur pour les aliments apportés par les parents.



CONSEILS



ORGANISATION DES REPAS :

- + Installer à table les enfants en maintenant une distance entre eux afin qu'ils ne partagent pas leurs aliments.
- + Se positionner aux cotés de l'enfant pour l'aider pour son repas. Eviter le face à face
- + Laver ou faire laver les mains des enfants avant et après le repas.
- + Laver les serviettes de table et bavoirs individuels chaque jour
- + Laver la vaisselle en lave- vaisselle ou utiliser une eau très chaude avec un lavage long et soigneux.
- + Nettoyer les tables ,chaises hautes et chaises basses



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Bonnes pratiques Activités Jeux

CONSEILS



Favoriser les jeux et échanges avec les enfants :

Constituer un roulement de caisses de jeux en veillant à une répartition suivant les âges et les types de jeux proposés, ce qui suscitera l'intérêt des enfants. Cela limitera la manipulations des jouets entre les enfants.

Prévoir des kits individuels pour les activités de manipulation (graines, pâte à modeler, semoule)

Le lavage des mains des enfants peut être organisée de manière ludique, sous forme de jeux d'eau mais toujours de manière individuelle



CONSEILS

Choix des jouets et activités et nettoyage :

Les jouets sont choisis en fonction de leur facilité de nettoyage

Les jouets en tissu :

Supprimer les jeux non lavables (puzzles carton, peluches, livres papier...)

Privilégier les jouets qui peuvent être lavés en machine. Le lavage en machine à une forte température (60 °) est préconisé.

Les jouets en plastique :

Les laver au savon : si contamination utiliser un produit virucide .

Pour les plus petits qui mettent tout à la bouche , il est recommandé d'individualiser les jouets et de les laver 1 fois par jour de préférence au lave vaisselle . Sinon les nettoyer quotidiennement à l'eau et au produit vaisselle.

Privilégier les jeux d'extérieur dès que la météo le permet.



Bonnes pratiques

Entretien des locaux et du mobilier

Le virus est constitué en grande partie de lipides désorganisées en présence de matières grasses contenues dans les savon noir et savon de Marseille et éliminées lors du rinçage.

Le simple lavage au savon permet donc d'assainir les surfaces si aucun cas avéré de malade n'existe.

CONSEILS :

- + Aérer les pièces fréquentées par les enfants 3 à 4 fois par jour au moins 10 minutes
- + Procéder au lavage quotidien des sols et surfaces avec un nettoyeur usuel
- + Nettoyer tous les jours le matériel utilisé sans oublier les cuvettes de toilettes et pots individuels, le matériel de cuisine et les jouets en portant une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche (plan de change, poignées de porte, tables, chaises, lits et mobiliers permanents)
- + Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles)
Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements



Les taches d'entretien répétées ne doivent pas faire oublier de bien ranger les produits d'entretien.



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Bonnes pratiques Tenues professionnelles et linge



Les draps housse de lits et turbulettes individualisés seront lavés au minimum une fois par semaine et dès qu'ils sont tâchés (pas de linge usagé qui reste à terre).

Privilégier un lit par enfant espacé d'un mètre les uns des autres au minimum

Selon la matière textile, **laver le maximum de linge à 60° pendant 30 minutes.**



Bonnes pratiques Nettoyage en cas de covid-19

En cas de **présence attestée du virus** :

- **l'usage d'un désinfectant virucide** sera impératif (norme NF EN 14476 avec fiche technique à respecter)

Les molécules actives sur le Covid-19 sont **des oxydants** comme :

- L'eau de javel dosé à 0,5 % >> 1 volume d'eau de javel à 2,6 % pour 4 volume d'eau
- L'alcool à 70 %
- Le peroxyde d'oxygène (filière éco certifiée) >> percarbonate de sodium



Le vinaigre blanc est inefficace pour éliminer le virus



Conduite à tenir En cas de suspicion de covid 19

L'assistant maternel sera attentif à l'apparition éventuelle de symptômes et à l'état de santé des enfants durant l'accueil

Signes évocateurs de la Covid-19 :

Chez l'enfant de plus de 3 mois

Infection respiratoire aiguë avec ou sans fièvre

Ou

Fatigue inexpliquée de survenue brutale

Douleur musculaire de survenue brutale

Maux de tête brutaux

Perte d'odorat (alors qu'il n'y a pas de rhinite ou rhinopharyngite)

Perte du goût survenant brutalement

Altération de l'état général (fatigue, somnolence) de survenue brutale

Diarrhée survenant brutalement

Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19

Chez l'enfant de moins de 3 mois

La fièvre isolée peut être considérée comme un signe évocateur



Conduite à tenir En cas de suspicion de covid 19

Si un enfant accueilli présente des signes au cours de la journée:

Conduite à tenir :

Essayer d'isoler l'enfant du reste du groupe

Si besoin donner un antipyrétique (paracétamol) conformément à l'ordonnance et à l'autorisation nominative de l'enfant dont vous disposez.

Prévenir les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant

si refus du parent :

Prévenir la puéricultrice de PMI . Elle fera le lien avec le médecin de PMI.



Conduite à tenir En cas de suspicion de covid-19

Si un enfant présente des signes à son arrivée:

Demander au parent de repartir avec l'enfant et de prendre contact avec son médecin pour établir un diagnostic

Si le diagnostic posé est une infection Covid-19 (la confirmation biologique ne sera pas exigée), l'enfant devra être exclu jusqu'à sa guérison, soit 7 jours minimum.

Si un parent est diagnostiqué COVID + :

Le médecin qui suit le parent aura donné les consignes pour l'ensemble de la famille, l'enfant ne sera plus accueilli durant 7 jours à partir du jour du dernier contact positif

Si un parent présente les symptômes du covid-19 :

Demander au parent de consulter son médecin pour établir un diagnostic. Accueil suspendu de l'enfant en attente du résultat test RT-PCR

Si le diagnostic posé est une infection Covid-19 (la confirmation biologique ne sera pas exigée), l'enfant devra être exclu jusqu'à sa guérison, et 7 jours minimum. Accueil suspendu de l'enfant en attente du résultat test RT-PCR

Si le parent est « cas contact à risque »

Accueil maintenu dans l'attente des résultats du test RT-PCR du parent.

Toute personne contact à risque est isolée 7 jours à partir de la date de son dernier contact avec le cas confirmé.

Si l'enfant est « cas contact à risque »

L'enfant n'est pas accueilli le temps du résultat du test.

Si le diagnostic posé est une infection Covid-19 (la confirmation biologique ne sera pas exigée), l'enfant devra être exclu jusqu'à sa guérison, et 7 jours minimum.



Conduite à tenir En cas de suspicion de covid-19

Si l'assistant maternel présente les symptômes du COVID-19 :

Il devra prévenir les parents employeurs et consulter un médecin traitant rapidement

La durée de son arrêt de travail sera précisée par son médecin traitant.

Si l'assistant maternel est « cas contact à risque »

Il devra cesser son activité, consulter un médecin traitant et se faire dépister.

Si un proche de l'assistant maternel présente les symptômes du COVID-19 :

Le proche devra consulter son médecin pour établir un diagnostic. Le médecin traitant évaluera si l'accueil est maintenu.

Si le diagnostic posé est une infection Covid-19, l'accueil des enfants sera suspendu jusqu'à sa guérison, 7 jours minimum.

Si un proche de l'assistant maternel est « cas contact à risque »

L'accueil est maintenu. Le proche devra consulter son médecin pour établir un diagnostic.

Le proche devra garder le masque en présence des enfants et maintenir les distances avec les enfants accueillis (repas, jeux)

Si le diagnostic posé est une infection Covid-19, l'accueil des enfants sera suspendu jusqu'à sa guérison, soit 7 jours minimum.



Bonnes pratiques

Protocole de nettoyage en cas de covid-19

En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un professionnel ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage sont les suivantes :

Entretien des locaux :

- Ne pas utiliser d'aspirateur pour le nettoyage des sols.
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
- Nettoyer les sols et surfaces avec un produit détergent
- Rincer à l'eau et Laisser sécher
- Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide). A défaut, le produit virucide répondra à la norme NF 14476 (en référence à la fiche technique du produit).



Entretien du linge :

- Manipuler le linge de l'enfant contaminé avec soin.
- Ne pas le serrer contre soi.
- Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver.
- Température de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes.



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Foire aux questions Assistants maternels à domicile

Mon fils est au collège. Un cas COVID + est déclaré dans sa classe. Puis-je continuer à accueillir les enfants et quelles précautions prendre ?

Vous pouvez continuer à accueillir les enfants. Votre fils doit éviter les contacts avec les enfants (ne doit pas jouer avec les enfants, ne pas prendre ses repas avec les enfants, doit porter un masque lors de ses déplacements dans les espaces de vie).

En ce qui vous concerne, le port du masque est obligatoire entre adultes et fortement recommandé avec les enfants
Si possible, utilisation d'un masque chirurgical.

Vous devez prévenir les parents des autres enfants accueillis.

Vous devez maintenir les mesures d'hygiène (désinfection, aération) et respecter les gestes barrières (lavage des mains et distanciation entre adultes).



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Foire aux questions Assistants maternels à domicile

L'enfant que j'accueille présente des signes évocateurs . Que dois-je faire ?

Vous devez isoler l'enfant, informer les parents et leur demander de venir le chercher dans les meilleurs délais afin qu'il consulte un médecin.

Le port du masque chirurgical est très fortement recommandé en permanence avec les enfants.

L'enfant que j'accueille a le nez qui coule sans autre symptôme. Puis-je continuer à l'accueillir ?

Oui, l'accueil est possible. Vous devez être vigilant.e quant à l'apparition d'autres symptômes. Si tel est le cas, vous devez isoler l'enfant, informer les parents et leur demander de venir le chercher dans les meilleurs délais.

Le port du masque chirurgical est très fortement recommandé en permanence avec les enfants.

Le père d'un enfant dont j'ai commencé l'adaptation il y a trois jours m'informe qu'il est COVID+. Que dois-je faire ?

Vous ne devez plus accueillir l'enfant qui doit rester confiné. Vous pouvez continuer à accueillir les autres enfants en portant un masque en permanence, de préférence chirurgical.

Si vous êtes considéré comme cas contact à risque, vous serez appelée par la CPAM dans le cadre du tracing.

Vous devez prévenir les parents des autres enfants accueillis.

Vous devez maintenir les mesures d'hygiène (désinfection, aération) et respecter les gestes barrières (lavage des mains et distanciation entre adultes).



Mon conjoint est COVID +. Puis-je continuer à accueillir et quelles précautions prendre ?

Non, vous devez interrompre votre activité et vous isoler et vous rapprocher de votre médecin qui pourra vous prescrire un arrêt de travail et un test de dépistage.

Vous faites partie des contacts à risque. Vous pourrez reprendre votre activité à la fin de votre arrêt de travail.

Un nettoyage approfondi de votre maison est nécessaire avant la reprise de l'accueil.

Dois-je demander un certificat médical au retour d'un enfant qui a été isolé ?

Non, vous pouvez demander une attestation sur l'honneur signée par les parents (annexe 3 du guide ministériel du 25 septembre 2020).



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Foire aux questions Assistants maternels à domicile

Je suis confiné.e, je n'accueille donc plus d'enfants. Comment suis-je rémunéré.e ?

Pour toute question en lien avec le droit du travail, vous devez vous rapprocher du RAM, de la DIRECCTE, la CAF et les organisations professionnelles et syndicales.



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Contacts

Les services de PMI et le service accueil du jeune enfant restent fortement mobilisés, pour répondre à vos questions.

Contact pour toute question : Plateforme COVID : 02.98.76. 66. 90

Si vous exercer en MAM : Mme LEGROS au ☎ 02 98 76 64 02 ou Mme MISSIO 02 98 76 23 18